

Tromperie et mouvement sectaire

Par Louloute, le 09/02/2009 à 15:46

Bonjour,

j'ai suivie une formation en psychologie traditionnelle chinoise au cours de l'année scolaire 2007/2008. Peu avant la fin de l'annéme suis rendu compte que ce que l'on m'enseignait n'avait rien à voir avec la tradition chinoise, que le directeur de l'école est membre du mouvement raêlien et qu'une grande partie des cours que j'ai suivi sont directement tirés des théories de cette secte.

J'aimerais savoir s'il est possible de mener une action pour "tromperie" et s'il serait possible de me faire rembourser la formation étant donné que le contenu n'était pas celui affiché au départ. Est il également possible de demander des dommages et interêts pour tous les frais annexes tels que logement repas garde d'enfants etc que cette année de formation m'a couté ainsi que pour le préjudice morale subit. Quelles sont les éventuelles démarches à suivre? Merci de votre réponse